

FEUILLE DE ROUTE

DU CREFOP PAYS DE LA LOIRE

Le CREFOP est chargé de la concertation entre l'Etat, la Région, les organisations professionnelles et syndicales représentatives au plan national et interprofessionnel, il favorise la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une **stratégie régionale concertée** en matière d'emploi, de formation professionnelle, d'apprentissage et d'orientation professionnelle des salariés comme des demandeurs d'emploi.

Il s'agit de mettre en place les conditions d'une véritable **gouvernance quadripartite** qui conditionne l'efficacité des politiques conduites dans les territoires en visant **4 objectifs principaux** :

- La coordination des politiques d'orientation, d'emploi, de formation professionnelle et d'apprentissage
- La complémentarité des dispositifs de formation en fonction des publics
- La réalisation d'un bilan régional annuel des actions financées au titre de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle
- La production d'un diagnostic, d'études, d'un suivi et d'une évaluation des politiques engagées en s'appuyant sur les études et les travaux déjà réalisés

La feuille de route du CREFOP se structure en 4 priorités et en 5 chantiers. Sont joints à cette feuille de route, la liste des avis requis du Crefop ainsi que les et des informations annuelles lui revenant.

Les 4 priorités de la feuille de route du CREFOP

Cette feuille de route a vocation à définir pour l'année 2015 le programme de travail arrêté par la gouvernance quadripartite. Les quatre priorités de cette feuille de route portées par la gouvernance quadripartite sont les suivants :

- Renforcer l'efficacité des politiques conduites dans les territoires,
- Mobiliser les compétences et les ressources au service du développement de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels,
- Adapter les dispositifs aux réalités territoriales.
- Mettre en place une démarche d'évaluation structurée

Le programme de travail se décline en plusieurs actions :

- La mise en place, l'animation et le suivi de commissions chargées de mettre en œuvre les 4 objectifs principaux et les trois priorités définis plus haut.
- L'engagement des réflexions sur la mise en place de démarches ciblées et expérimentales d'évaluation des politiques menées.
- La production d'avis soit en bureau soit en plénière du CREFOP
- Pour alimenter ses travaux, le CREFOP est destinataire d'informations

Les 5 chantiers de la feuille de route du CREFOP

Chantier 1 / Faciliter l'orientation tout au long de la vie :

La feuille de route pourrait prendre appui sur la Charte SPO et le Schéma d'animation du SPRO en développant son contenu opérationnel au-delà du fonctionnement Etat-Région faisant l'objet de la convention de coordination:

- Encourager le travail sur la qualité du SPRO et la connaissance du monde du travail, et des évolutions économiques et sociales du territoire ; la connaissance des parcours et des passerelles de formation
- Intégrer la question du décrochage scolaire dans les travaux du CREFOP, le suivi et l'analyse des outils, des coordinations mis en place pour y remédier.
- Rendre lisible le continuum stratégique entre l'orientation dans le cadre de la formation initiale (en lien avec la conférence sociale) et l'orientation tout au long de la vie; formaliser les dénominateurs communs.
- Suivre la mise en place du conseil en évolution professionnelle (suivi du déploiement, avis sur les opérateurs)
- Adapter les outils d'information (soutien aux salons et forums, actualisation du site internet Carif Oref en fonctions des demandes des utilisateurs...);

Chantier 2 / Relancer l'apprentissage, consolider la formation professionnelle initiale :

- Améliorer la lisibilité pour les jeunes intéressés de l'offre de contrats d'apprentissage (lien Pôle emploi/CFA, dont consulaires notamment)
- Développer une juste connaissance des avantages et de l'intérêt de la formation par alternance (Etat, orientation scolaire/ Région schéma d'animation)
- Poursuivre les actions en faveur de la qualité de l'apprentissage (professionnalisation des acteurs, prévention des ruptures de contrats, relations à l'entreprise)
- Développer la complémentarité entre voies de formation :
- approfondir la connaissance de l'offre de formation en contrat de professionnalisation et sa complémentarité avec l'offre des établissements en formation professionnelle initiale. Analyser l'articulation apprentissage et contrat de professionnalisation par secteur et les préférences des acteurs économique
- Suivre les initiatives de parcours combinés voie scolaire/apprentissage et de partenariats lycées CFA
- Organiser la concertation sur le financement de l'apprentissage (collecte en Pays de la Loire, mobilisation des entreprises au titre de la CSA, débat sur l'affectation des fonds propres de la TA en bureau du Crefop)

Chantier 3 / Renforcer la sécurisation des parcours professionnels pour les demandeurs d'emploi et les salariés

- accompagner la mise en œuvre du compte personnel de formation, en lien avec le COPAREF (avis sur les listes CPF à établir, stratégies d'abondement et de mutualisation des financements) ;
- poursuivre la mise en œuvre de la "charte tripartite" destinée à accompagner les mutations économiques des entreprises par le renforcement de la sécurisation des parcours professionnels."
 - Adapter l'offre de formation professionnelle continue : mise en œuvre, adaptation et évaluation des programmes de formation régionaux, notamment « je développe des compétences clés » ; « je me qualifie » ; « je crée, je reprends une entreprise », POEC et les dispositifs individuels de formation
 - Etablir un plan de relance de la VAE (travail sur l'organisation des jurys, la connaissance du dispositif auprès des salariés, les ressources mobilisables)
 - Améliorer la connaissance des offres de service de Pôle emploi et des missions locales en matière d'accompagnement vers l'emploi

Chantier 4 / Améliorer notre connaissance des évolutions économiques pour adapter les dispositifs de formation et d'accompagnement vers l'emploi:

- Suivi des analyses sectorielles conduites par le Carif Oref, échanges avec les analyses des branches
- Pilotage de travaux de GPEC de filières (Compétences 2020 ; démarches de moyen terme animées avec les différents partenaires pour adapter l'offre de formation)
- Démarches de GPEC territoriales : démarche « Agir pour » lancée par la Région sur certains territoires prioritaires, GPECT suivies par les services publics de l'emploi de proximité
- Poursuivre l'analyse des besoins locaux de formation : reconduction de la méthode démarche territoriale plan 100 000

Chantier 5 / Engager à titre expérimental des premiers travaux d'évaluation

- La question de l'évaluation est récurrente et n'a pas été portée au sein du CCRFP au niveau requis selon les premiers débats au sein du bureau du CREFOP, compte tenu des enjeux régionaux dans le déploiement des politiques d'orientation professionnelle, d'emploi, de formation professionnelle, d'apprentissage.
 - Le bureau proposera au comité des premières démarches d'évaluation ciblées à titre expérimental.
 - Pour cela les évaluations déjà réalisées par chaque acteur du CREFOP et par le CARIFOREF seront partagées et mises en débat.
 - Le bureau proposera d'engager des démarches propres au CREFOP d'évaluation, là où il détectera un besoin auquel il n'a pas été répondu par ailleurs, dans la limite des moyens mobilisables sur ce sujet par les financeurs.
 - Enfin, cette préoccupation d'évaluation doit être portée en priorité du point de vue technique au sein de chaque commission.

Les avis requis et les informations annuelles du CREFOP

Liste des avis requis du CREFOP, bureau ou plénier :

Avis du Bureau :

- Avis sur la désignation des opérateurs régionaux du CEP
- Avis sur la répartition du solde des fonds du quota de la taxe d'apprentissage non affectés par les entreprises et du solde de la CSA non affectée par les entreprises (avant 1^{er} juillet 2015)
- Avis sur les listes des formations éligibles au compte personnel formation (au plus tard le 31/12)
- Avis sur la liste des formations et organismes éligibles à un financement hors quota de la taxe d'apprentissage (au plus tard le 31/12 2015)
- Avis sur la répartition par dérogation des fonds de la taxe d'apprentissage à d'autres organismes que les bénéficiaires de droit (E2C, organismes accueillant des jeunes handicapés...) (automne 2015)
- Avis sur le CIF et le DIF
- Avis sur la stratégie régionale en matière d'emploi (février 2015)

Avis du Plénier :

- Avis sur la convention annuelle de coordination relative au SPRO (avant le 1^{er} janvier 2015)
- Avis sur le cahier des charges fixant les normes de qualité au SPRO
- Avis sur les conventions régionales pluriannuelles de coordination de l'emploi de l'orientation et de la formation professionnelle : Etat/CR/PE, URML, AGEFIPH. (Avant le 30 juin 2015)
- Avis sur la carte régionale des formations professionnelles initiales (avant le 30 juin 2015)
- Avis sur le programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapés (avant le 30 juin 2015)
- Avis sur le projet de convention Région/Pole emploi sur l'achat de formation (avant le 30 juin 2015)
- Avis sur le CPRDOFP (2016)
- Avis sur le bilan annuel régional des actions financées au titre de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (2016)

Informations annuelles du CREFOP

- Information par les services de l'Etat du montant des sommes collectées au titre de la taxe d'apprentissage et de leurs affectations

- Information par les services de l'Etat du financement des contrats de professionnalisation
- Information sur les projets d'investissement et les moyens d'intervention dont disposent les services régionaux de Pôle Emploi
- Le CREFOP est destinataire des comptes rendus des séances plénières du CNEFOP